

Procès-verbal

4^e séance de l'année 2019, assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, le mardi 7 mai 2019 à 19 h 15, dans la salle RC-15 de l'Édifice Denis-Giguère, au 305, rue Racine à Québec

Étaient présents :

Madame Nancy Beaupré	Administratrice et présidente d'assemblée
Madame Lucette Bouchard	Administratrice
Madame Linda Bouchard	Administratrice
Madame Pauline Rochette	Administratrice
Madame Christiane Tanguay	Administratrice
Madame Pauline Thivierge	Administratrice
Monsieur Raymond Dion	Conseiller municipal du district Loretteville-Les Châtels

Étaient également présents :

Madame Lise Gagné	Secrétaire de soutien
Monsieur Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques

Était absente :

Madame Caroline L. Mineau	Administratrice
---------------------------	-----------------

QUORUM

Il y a quorum.

Ordre du jour tel qu'adopté

19-04-01	<i>Ouverture de l'assemblée</i>	19 h 15
19-04-02	<i>Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée</i>	19 h 16
19-04-03	<i>Lecture et adoption de l'ordre du jour</i>	19 h 16
19-04-04	<i>Consultation publique R.C.A.6V.Q.257</i>	19 h 20
19-04-05	<i>Dossiers du conseil d'administration</i>	19 h 45
	a. <i>Rassemblement printanier du 5 mai</i>	
	b. <i>Production de la déclaration - NEQ</i>	
	c. <i>Place éphémère</i>	
	d. <i>Pétition parc de l'Orme, version électronique et papier</i>	
	e. <i>Forum sur l'habitation</i>	
	f. <i>Répartition des tâches</i>	
	g. <i>Transport en commun</i>	
	h. <i>Retour sur l'AGA</i>	
	i. <i>Plan d'action : mise à jour</i>	
	j. <i>Rencontre sur le déneigement</i>	
	k. <i>Autres questions et préoccupations des membres</i>	
19-04-06	<i>Période d'information du conseiller municipal</i>	20 h 35
19-04-07	<i>Questions et commentaire du public</i>	21 h
19-04-08	<i>Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2019 et du 2 avril 2019</i>	21 h 15
19-04-09	<i>Fonctionnement du conseil</i>	21 h 20
	a. <i>Suivi du budget</i>	
	b. <i>Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire</i>	
	c. <i>Correspondance</i>	
19-04-10	<i>Divers</i>	21 h 30
19-04-11	<i>Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée</i>	21 h 40

19-04-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Nancy Beaupré, en remplacement de Mme Caroline L. Mineau, ouvre la séance à 19 h 15.

19-04-02 Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée

Sur la proposition de M^{me} Pauline Rochette appuyée par M^{me} Pauline Thivierge, le conseil de quartier de Loretteville nomme Mme Nancy Beaupré comme présidente d'assemblée et Mme Christiane Tanguay comme secrétaire.

19.4.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Parmi les dossiers du conseil d'administration, il est proposé de remettre à la rencontre du 4 juin les deux points suivants.

- Le point « a » Reconnaissance pour Anne Baril;
- Le point « k » *Parlons Loretteville.*
-

L'ordre du jour modifié est proposé par Mme Linda Bouchard et appuyé par Mme Pauline Thivierge.

19.4.4 Consultation publique R.C.A.6V.Q.257

M. Maxime Gravel-Renaud anime le point de la consultation publique pour le projet de règlement R.C.A.6V.Q.257. Ce projet concerne des modifications à la réglementation d'urbanisme pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 18 logements au 11725, boulevard de la Colline dans la zone 63521HB.

Les questions et commentaires du public ainsi que ceux du conseil de quartier sont présentés dans le rapport de consultation publique annexé au présent compte rendu.

Résolution CA-19-11

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63521Hb, R.C.A.6V.Q.257 – (11725 boulevard de la Colline).

Le conseil de quartier souhaite souligner que la propriétaire de l'entreprise voisine du projet est venue mentionner qu'elle ne s'oppose pas au projet mais que son entreprise est parfois bruyante et qu'il s'agit d'une situation connue.

19.4.5 Dossiers du conseil d'administration

a. Rassemblement printanier du 5 mai

Mesdames Lucette Bouchard, Pauline Rochette et Linda Bouchard décrivent brièvement la journée du rassemblement printanier qui s'est tenu le dimanche 5 mai dernier. Mme Christiane Tanguay transmet ses félicitations pour le travail accompli.

Deux points ont été soulevés afin d'améliorer la participation aux événements.

- Le manque de matériel promotionnel

La préparation de cette activité a nécessité un investissement de temps pour la production de documents nécessaires à l'interaction avec les gens. Afin de combler le manque de matériel, il est suggéré que le conseil se penche sur la possibilité de produire un ensemble d'éléments promotionnels pour la participation aux événements. À la question d'une possible subvention à cet effet, M. Maxime Gravel-Renaud répond que le budget de fonctionnement du conseil est octroyé, entre autres, à cette fin et que sa gestion relève de la responsabilité du conseil.

➤ La pétition papier et électronique

Mme Lucette Bouchard souligne que l'objectif principal des participantes à l'événement était notamment d'inviter les citoyens à signer la pétition concernant le parc de l'Orme. La pétition fut bien accueillie lors du rassemblement printanier. Toutefois, les membres du conseil sont invités à poursuivre leurs actions pour recueillir le plus de signatures possibles. Quant à la version électronique de la pétition, Mme Bouchard précise qu'il est de plus en plus difficile de susciter l'intérêt auprès des abonnés sur Facebook. Enfin, elle mentionne que cette pétition devrait être déposée lors de la prochaine séance du conseil le 4 juin. Elle suggère de la présenter lors d'événements similaires et d'inciter les gens à la faire signer dans leur milieu, en précisant que les signataires n'ont pas l'obligation de résider dans le quartier. Mme Bouchard détaille les objectifs de la pétition aux citoyens dans la salle et souhaite que chacun puisse la faire circuler d'ici le 4 juin.

Mme Linda Bouchard a souligné la présence au stand de messieurs Sylvain Lévesque, député de Chauveau, ainsi que Gérard Deltell, député conservateur de la circonscription Louis-Saint-Laurent. Elle attire l'attention des membres du conseil que l'occasion fut propice pour sensibiliser les députés à la problématique du parc de l'Orme. Ces derniers ont accueilli favorablement la requête.

M. Lévesque a invité mesdames Lucette et Linda Bouchard à planifier une rencontre avec lui afin de bien l'informer sur la problématique du parc. Par la suite, M. Lévesque communiquera avec le conseiller Dion pour discuter du projet du parc de l'Orme.

M. Gérard Deltell doit aussi joindre par téléphone M. Raymond-Bernard Dion concernant le parc de l'Orme.

b. Production de la déclaration - NEQ

M. Gravel-Renaud mentionne que le Registraire des entreprises exige que le conseil mette à jour la déclaration du NEQ (numéro d'entreprise du Québec) entre le 15 mai et le 15 novembre 2019, ceci dès que le conseil aura fait la nomination des officiers signataires. La tâche de remplir et transmettre la déclaration revient au conseil. Une résolution devra être adoptée par le conseil afin de se conformer à la réglementation.

c. Place éphémère

Mme Pauline Rochette présente le projet de la Place éphémère, qui se déroulera durant l'été. L'ouverture officielle se fera lors d'une fête familiale sur la rue Racine le 6 juillet prochain. Mme Rochette suggère une présence du conseil de quartier une fois/semaine, soit le vendredi. Elle mentionne que le conseil de quartier pourrait se joindre au conseil de quartier des Châtelers. Des discussions sont en cours afin d'évaluer la possibilité de partager les coûts inhérents à l'impression des logos sur un abri de toile, soit un montant de 125 \$. Mme Rochette est en attente de la réponse du conseil de quartier des Châtelers. Enfin, Mme Rochette doit déposer au comité Place éphémère un aperçu des dépenses pour notre participation à cette activité. Elle évalue à environ 200 \$ la somme dédiée à l'organisation de cette participation à l'événement. Elle déposera, dans les jours qui suivent, une demande financière au Comité éphémère.

Certaines personnes s'interrogent sur la possibilité d'imprimer le logo sur une affiche de Coroplast réutilisable plutôt que sur un abri de toile ainsi que sur la possibilité de prêt de matériel (tente ou chaises) de la part de la Ville. M. Gravel-Renaud répond que ce n'est pas possible puisque la Ville a des normes spécifiques en ce qui a trait à l'affichage ainsi que pour le prêt de matériel pour les événements uniquement de courtes durées. Une discussion concernant le temps alloué à cette activité par les membres du conseil au cours de l'été fait émerger la possibilité de recourir aux différents organismes de « Parlons Loretteville » pour animer la Place.

Mme Rochette soumet la résolution suivante, concernant le montant à allouer au projet de la Place éphémère :

Résolution CA-19-12

Attendu que le conseil de quartier de Loretteville participe au comité de la Place éphémère;

Attendu que cette activité répond à un besoin de visibilité;

Attendu qu'un des objectifs du plan d'action 2018-2019 du conseil de quartier Loretteville est de collaborer avec les organismes du milieu;

Il est convenu qu'un montant de 200 \$ soit accordé afin de couvrir les dépenses consacrées à la participation à la Place Éphémère. Ce montant inclut l'impression du logo.

La résolution, proposée par M^{me} Christiane Tanguay et appuyée par M^{me} Pauline Thivierge, est adoptée à l'unanimité.

d. Pétition du parc de L'Orme, version électronique et papier

Ce point a été discuté au point a.

e. Forum sur l'habitation

M. Gravel-Renaud souligne que le forum se déroulera sur trois jours et qu'une inscription gratuite incluant une cocarde et un repas est octroyée au conseil pour sa présence lors des trois journées. Par ailleurs, le conseil de quartier devra assumer les frais des personnes additionnelles, soit 20 \$ par jour. Les présences sont réparties comme suit : Nancy Beaupré le 12 juin, Lucette Bouchard le 13 juin et Linda Bouchard le 14 juin.

f. Répartition des tâches

Les membres du conseil procèdent à une répartition des tâches.

- Table de concertation vélo le 7 mai en soirée au Domaine Maizerets : Lucette Bouchard et Linda Bouchard. Place éphémère (rencontre de planification) le 23 mai : Pauline Rochette.
- Centre de biométhanisation, séance du 2 mai : Anne Baril
- Réseau de transport structurant : comme les dates des séances prévues chaque saison ne sont pas encore déterminées, le sujet est reporté.
- Service de déneigement : Lucette Bouchard le 13 mai en après-midi et Nancy Beaupré le 16 mai en soirée.
- Carrefour Jeunesse emploi : Linda Bouchard
- Inauguration de la Place éphémère le 6 juillet : Pauline Rochette et Pauline Thivierge.
- Comité plénier des matières résiduelles le 8 mai à 14 h: probablement Anne Baril

Il y a nomination aux postes des dirigeants du conseil d'administration. M. Gravel-Renaud fait une description sommaire des responsabilités reliées à chacun des postes et souligne que la présidence ne peut être comblée par un membre coopté.

Mme Pauline Rochette propose Mme Lucette Bouchard comme présidente. Mme Bouchard accepte, mais émet une réserve : au retour de Mme Carolime L. Mineau, cette dernière, si elle le désire, pourra reprendre son rôle de présidente.

Sur une proposition de Mme Pauline Rochette appuyée par Mme Linda Bouchard, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Nancy Beaupré propose Mme Christiane Tanguay comme trésorière.

Sur une proposition de Mme Nancy Beaupré appuyée par Mme Lucette Bouchard, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Lucette Bouchard propose Mme Linda Bouchard comme secrétaire.

Sur une proposition de Mme Lucette Bouchard appuyée par Mme Christiane Tanguay, la proposition est adoptée à l'unanimité.

g. Transport en commun

À ce point, il est mentionné qu'une copie conforme d'une lettre concernant le transport en commun a été acheminée à un citoyen à sa demande lors de l'AGA.

h. Retour sur l'AGA

Une copie du procès-verbal de la dernière AGA a été déposée par M. Gravel-Renaud afin que le conseil en prenne acte. Le procès-verbal sera approuvé seulement lors de la prochaine AGA.

i. Plan d'action : mise à jour

Sur une proposition de Mme Lucette Bouchard appuyée par Mme Nancy Beaupré, une rencontre pour mettre à jour le plan d'action sera planifiée. La proposition est acceptée à l'unanimité.

j. Rencontre sur le déneigement

Mme Lucette Bouchard se propose d'assister à la prochaine rencontre sur le déneigement le 13 mai.

k. Autre sujet : rencontre Vision Vélo Loretteville

Le 25 avril dernier, trois membres du conseil ont assisté à une séance d'information sur la construction de bandes cyclables à Loretteville : Lucette Bouchard, Nancy Beaupré et Linda Bouchard. Messieurs Jean-François Martel et Guillaume Lemieux de la Ville de Québec ont présenté les projets cyclables 2019. Il y aura aménagement d'une bande cyclable unidirectionnelle sur :

- boul. des Étudiants, entre la rue Monseigneur-Cooke et l'accès au parc Jean-Roger-Durand ;
- rue de l'Hôpital, entre le boul. des Étudiants et la rue du Golf, pour rejoindre le corridor des Cheminots .

Messieurs Martel et Lemieux ont pris bonne note des commentaires de l'assemblée, permettant ainsi d'avoir un réseau cyclable plus accessible et sécuritaire. Mme Lucette Bouchard soulève le point que la Ville s'est inspirée d'une résolution qui avait été adoptée par le conseil en 2015 pour ce type de projet. De plus, elle mentionne que lors de la rencontre, elle a suggéré que la bande cyclable sur la rue du Golf se poursuive jusqu'à l'école Château-d'Eau. On souligne également le manque de trottoirs à certains endroits, dont la section entre la rue Arthur-Dion et la rue des Récollets.

19.4.6 Période d'information du conseiller municipal

M. Dion remercie les membres du conseil de s'investir, notamment, dans des projets comme la Place éphémère et la pétition du parc de l'Orme. Il suggère que la pétition chemine dans les comités de « Parlons Loretteville » qui signeraient à titre d'organismes. Il suggère également son cheminement parmi les parents de l'école de l'Escabelle et du conseil d'établissement du côté de la paroisse Saint-André. On suggère aussi de l'apporter à la Maison de la famille de Loretteville avant son déménagement et de la déposer pour signature auprès des conseils d'administration des organismes ciblés. M. Dion souligne qu'il s'occupera de la faire cheminer auprès des Chevaliers de Colomb et qu'il contactera les membres du conseil d'établissement mentionné ci-haut. Il aimerait déposer la pétition à la prochaine séance du conseil d'arrondissement le 17 juin.

M. Dion mentionne également que des travaux sont à l'étude par un consultant concernant le tapis parafouille sur le sentier linéaire à Château-d'Eau.

On discute aussi de la construction du garage municipal et des travaux qui devraient reprendre en mai.

Concernant la contamination au sel de déglçage sur la rue Cook, M. Dion a fait une proposition à la Ville afin que les citoyens concernés soient branchés gratuitement au réseau de la Ville. Le comité exécutif prendra une décision le 3 juin concernant cette proposition.

M^{me} Pauline Rochette rapporte une plainte de la part de citoyens qui reçoivent des balles sur leur terrain tout près du terrain de baseball du parc de l'Orme, au coin de la rue de la Falaise-Verte. M. Dion mentionne qu'un filet pourrait y être installé.

19.4.7 Questions et commentaires du public

Un citoyen mentionne que la Corporation du parc de la falaise de la chute Kabir Kouba a de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre de jeunes admissibles. Il sollicite les gens à en parler et à s'informer sur info@kabirkouba.com.

M. Dion suggère à ce citoyen de contacter le journal l'Actuel ainsi que l'aide du Carrefour jeunesse-emploi Chauveau. M^{me} Tanguay lui propose de réviser le contrat de leur organisme avec Emplois d'été Canada. Selon Mme Tanguay, EÉC aurait changé leurs modalités cette année. Il est donc possible d'employer des personnes âgées entre 15 et 30 ans, n'ayant pas besoin de retourner aux études en septembre. M^{me} Lucette Bouchard publiera l'offre d'emploi sur le site Facebook du conseil.

Ce citoyen fait également mention d'une inondation récente dans le quartier Saint-Raphaël et demande s'il est possible que la Ville puisse aménager un clapet pour les égouts pluviaux, car il pense que l'événement pourrait être associé à l'ouverture des vannes au lac Saint-Charles, étant donné que l'eau est arrivée par le sous-sol et non par l'extérieur. M. Dion suggère au citoyen de contacter le service 311 de la Ville à ce sujet, afin qu'un ingénieur puisse communiquer avec lui.

19.4.8 Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2019 et du 2 avril 2019

M^{me} Tanguay souligne qu'au procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 avril, on ne devrait pas nommer en premier les présences des administratrices qui ont été cooptées pendant la séance. Il faut donc retirer les noms de M^{mes} Nancy Beaupré et Christiane Tanguay et enlever également le nom de la personne absente, M^{me} Mineau. M. Gravel-Renaud fera lesdites corrections au procès-verbal.

Sur la proposition de Mme Linda Bouchard appuyée par Mme Pauline Rochette, le procès-verbal du 5 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Sur la proposition de Mme Christiane Tanguay appuyée par Mme Lucette Bouchard, le procès-verbal du 2 avril 2019 est modifié conformément à la remarque de Mme Tanguay et approuvé à l'unanimité.

19.4.9 Fonctionnement du conseil

a. Suivi du budget

Mme Tanguay fait mention que M. Guy Dombrowski lui a remis le chiffrier du conseil avec un solde de 958,69 \$ au 30 avril. Elle se propose de rencontrer M. Dombrowski pour le transfert du dossier, à la suite de sa démission comme trésorier.

b. Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire de soutien

Comme le service du secrétariat de soutien au procès-verbal est usuellement payé le mois suivant et que la secrétaire de soutien précédente a été payée avant son départ, le conseil n'a pas de résolution à adopter à ce sujet ce mois-ci. À ce propos, Mme Gagné demande au conseil si le paiement qui s'effectuerait normalement en septembre pour le procès-verbal de juin pourrait se faire avant les vacances étant donné le long délai de cette période. *Les membres du conseil acceptent la demande de Mme Gagné.*

c. Correspondance

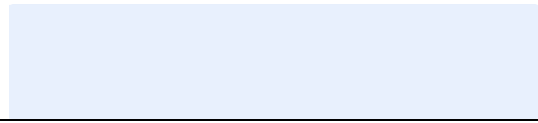
Aucune correspondance reçue.

19.4.10 Divers

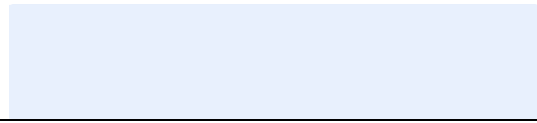
Aucun point à discuter

19-04-11 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier se tiendra le mardi 4 juin prochain. L'ordre du jour étant épuisé, Mme Nancy Beaupré lève la séance à 21 h 40.



Lucette Bouchard
Présidente



Linda Bouchard
Secrétaire